

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE "LE VALLON" – MODIFICATIONS

Madame Laurence CLAISSE, Maire, informe le Conseil qu'afin de prendre en compte les conditions actuelles de fonctionnement de la salle Le Vallon, il y a lieu d'adapter le règlement intérieur approuvé par délibération en date du 19 novembre 2010.

Les modifications proposées portent essentiellement sur les mises à disposition en cas de spectacles vivants (théâtre, concerts ...) et notamment sur :

- l'utilisation des fumigènes,
- les équipements « son et lumières»,
- l'heure de fin de manifestation.

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier – Environnement - Communication - Jumelages » en date du 1^{er} juillet 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

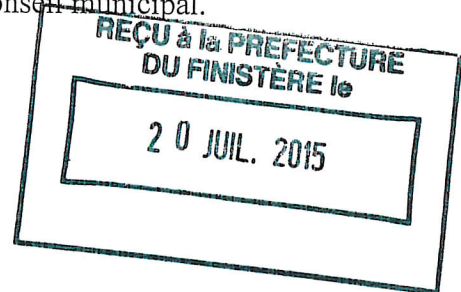
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE les modifications du règlement intérieur de la salle Le Vallon.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 9 juillet 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....17 JUIL. 2015

Et de la publication, le.....16 JUIL. 2015

Fait à Landivisiau, le.....17 JUIL. 2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL